

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM

CONSEIL MUNICIPAL

du deux mai deux mille dix neuf

COMPTE-RENDU

Présents : Lydia CASTELLE, Patricia SUFFRAN, Georges PUISSEGUR, Jean-Louis BOULET, David TAVASANI, Didier FOCH, Jean-Pierre VIALATTE	
Excusé : Laurent SALLES	Absentes : Rose VINSONNEAU, Chantal PIERR
Président de séance : Jean-Pierre VIALATTE	Secrétaire de séance : David TAVASANI

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vingt-sept mars deux mille dix-neuf.

Ouverture du Conseil municipal à 21h05

Ordre du Jour :

- Délibération pour une demande de subvention au Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour l'aménagement de l'aire randonneurs
- Délibération pour l'avenant aux dépenses des travaux de l'aire randonneurs
- Délibération pour l'attribution des subventions de fonctionnement
- Délibération pour engager les dépenses de réparation des dégâts du sinistre au lieu-dit Lacombe
- Avis du Conseil municipal pour la suppression du poste de l'employé communal suite au départ en inactivité de Monsieur Michel VILLEMUR
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'information suivante : l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, vous invite à faire adopter, par votre Conseil municipal, le vœu commun présentant les principes et

valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Vœu: Monsieur le Maire, présente la motion de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités, de la Fédération hospitalière de France, des Régions de France et de l'Assemblée des départements de France.

"Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en termes d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé public, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, vous invite à faire adopter, par votre conseil municipal et votre conseil communautaire, ce modèle de vœu commun présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat"

Pour 7
Contre 0
Abstention 0

Délibération 18-2019 Délibération pour une demande de subvention au Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour l'aménagement de l'aire randonneurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée pour une subvention en vue de la création de l'aire randonneurs.

Pour 7
Contre 0
Abstention 0

• **Délibération 19-2019** Délibération pour l'avenant aux dépenses aux travaux de l'aire randonneurs.

Monsieur le Premier adjoint présente un avenant aux travaux de réalisation de l'aire randonneurs, s'agissant d'une modification nécessaire à la sécurité des lieux pour les usagers. Soit un montant de 3 352.00 euros HT (4 022.40 euros TTC)

Pour 7
Contre 0
Abstention 0

• **Délibération 20-2019** Délibération pour l'attribution des subventions de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement par les associations.

Le Conseil municipal décide d'attribuer:

Au Comité des fêtes d'Arnaud-Guilhem : 2100 euros

A l'association Les Amis du Patrimoine d'Arnaud-Guilhem : 1000 euros

A l'association des parents d'élèves de Saint-Martory : 300 euros

A l'association de lutte contre la grêle : 50 euros

A la Société de Protection des Animaux : 250 euros

A l'association du Football de Saint-Martory : 50 euros

Monsieur le Maire fait part du soutien du Conseil municipal aux membres du Comité des Fêtes d'Arnaud-Guilhem pour les animations et festivités qu'ils proposent aux Arnaud-Guilhemois.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal encouragent les membres de l'association les Amis du Patrimoine qui œuvrent pour la rénovation de nos lavoirs.

Pour 7
Contre 0
Abstention 0

- **Délibération 21-2019** Délibération pour engager les dépenses de réparation des dégâts du sinistre au lieu-dit Lacombes.

Monsieur le Maire rappelle le sinistre survenu, l'infraction, les dégradations et la pollution par un véhicule volé. Une plainte a été déposée et une enquête de Gendarmerie est toujours en cours.

Les dégâts causés sont couverts par nos assurances.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager la dépense de réparation pour

2 022.75 euros HT. Les travaux seront assurés par la Communauté de communes.

Pour 7
Contre 0
Abstention 0

- Avis du Conseil municipal pour la suppression du poste de l'employé communal suite au départ en inactivité de Monsieur Michel VILLEMUR.

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Michel VILLEMUR pour son départ en retraite au 1er août 2019.

Monsieur le Maire met en débat son remplacement ou la suppression du poste de l'agent technique communal.

Il présente le coût de la masse salariale et les moyens nécessaires pour un emploi local et le coût par des prestations, à la demande, de la Communauté de communes Cagire, Garonne Salat.

Monsieur le Maire doit saisir le centre de gestion départemental pour un avis technique sur la suppression du poste et étudier la mise à disposition des moyens avec le Directeur technique de la Communauté de communes.

- Questions diverses

Madame Lydia CASTELLE présente le tableau des permanences des élus pour la journée des élections européennes le 26 mai 2019. Les modalités seront diffusées sur le prochain bulletin municipal.

Fin du Conseil municipal à 22h30

Question du public:

Il est demandé des précisions sur les équipements de la future aire randonneurs. La réflexion est menée pour l'installation d'un container poubelle.

Madame Lydia CASTELLE et Monsieur David TAVASANI précisent qu'il ne s'agit que d'une aire de repos et de loisirs randonneurs pour tous. Elle ne sera pas équipée pour les vidanges et le remplissage des camping-cars, ni de borne de recharge pour les véhicules électriques.